

CATHÉDRALE DE LAUSANNE AU CHEVET DU MALADE

La cathédrale gothique Notre-Dame de Lausanne (Suisse) fait depuis le XIII^e siècle la fierté des Vaudois, notamment par les sculptures peintes de son portail et les vitraux de sa rosace. La ville ne lésine pas sur les sommes allouées à l'entretien. Malheureusement, elles semblent bien mal utilisées, selon le Mouvement pour la défense de Lausanne. On déplore à la fois l'abandon et un « surentretien » préventif et maladroit. Des pans entiers sont laissés à leur dégradation, comme le chevet, la grande travée, le croisillon nord et la tour médiévale.



Dans la tour-lanterne et le croisillon sud, la pierre se détache par morceaux. Pour éviter des accidents, les interventions, faites au marteau-piqueur, comble de vandalisme, visent à remplacer les pierres anciennes par des neuves. Les arcs-boutants

de Viollet-le-Duc dans la nef ont été carrément démolis et remplacés par des copies flambant neuf. L'édifice se transforme peu à peu en un faux. Les façades nord et sud sont devenues un véritable patchwork de maçonneries récentes et historiques, affligées de coulures noires, de mousses, de joints cassés et non remplacés. Des infiltrations s'insinuent dans le porche. Une militante pour sa défense se lamente : « L'état de notre monument est tellement pitoyable qu'on ne fait plus visiter l'extérieur, par honte. » La Cour des comptes vaudoise se penche désormais sur le lit du malade. Les citoyens attendent avec impatience son rapport, qui tarde.
www.mdl-lausanne.ch



À LYON PRISONS VERSUS PROMOTEURS

Il est assez inhabituel de considérer les établissements pénitentiaires sous l'angle patrimonial. C'est pourtant ce qui advient aux vénérables prisons de Lyon (Rhône). Celle de Montluc, tristement célèbre pour avoir servi de cadre, durant la dernière guerre, au supplice de résistants, dont Jean Moulin, et de milliers de juifs, dont les enfants d'Izieu, est devenue lieu de mémoire et est inscrite au titre des Monuments historiques.

Le sort des prisons Saint-Paul et Saint-Joseph, lui, n'est pas encore scellé et fait l'objet d'un débat passionné. Ces bâtiments ont été vidés de leurs détenus en mai dernier. La vétusté des lieux, leur dégradation et la surpopulation avaient été dénoncées à de nombreuses reprises. Dans la perspective d'une reconversion souhaitée, la Commission régionale du patrimoine et des sites avait demandé, fin 2008, un classement, rejeté par le préfet de région. Le ministère de la Justice, propriétaire des lieux, peu soucieux de s'encombrer d'une réhabilitation, a

déposé un permis de démolir au mois de février 2009. L'association Patrimoine rhônalpin s'élève contre ce projet et, afin de surseoir à cette destruction, programmée pour la fin de l'année, réclame au ministre de la Culture une protection d'office de ces deux bâtiments, qui sont le fleuron de l'architecture carcérale du XIX^e siècle. Saint-Joseph a été construite en 1827 par Louis-Pierre Baltard, le père de l'architecte des Halles. « Le plan rectangulaire avec galeries à portiques est issu des programmes de reconversion des couvents en prison, réinterprétés sous l'influence de l'architecture hospitalière », note un rapport de la Drac. Saint-Paul, mitoyenne, date de 1857 et a cette particularité rare d'être construite, comme la Santé à Paris, avec une tour centrale d'où partent des bâtiments en étoile. La juxtaposition des deux entités est d'autant plus intéressante qu'un très beau matériau, de la pierre blanche de Villebois, en fait un ensemble spectaculaire en plein centre-ville. Les amis du patrimoine font valoir qu'une réutilisation est possible : musée, hôtel, logements étudiants... La reconversion des prisons est chose courante en Espagne, en Allemagne, en Turquie, aux États-Unis. Mais les promoteurs lorgnent sur ces milliers de mètres carrés. Et les Lyonnais, évidemment, ne connaissent pas les lieux. L'architecte Denis Eyraud, artisan du classement de la ville au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1998, suggère l'ouverture du site lors des Journées du patrimoine. Pour que la population prenne conscience de sa valeur. Et il propose un moratoire de trois ans au moins. Afin de prendre le temps de réunir les protagonistes et de réfléchir à un avenir crédible et viable pour ces bâtiments.

Pétition en ligne sur : <http://sauvonslesprisonsdeperrache.over-blog.org>

PRÉCISION

Dans l'article concernant le château de Bonrepos-Riquet paru dans le n° 227 (mai 2009, p. 21), nous donnions comme contact l'Association des amis de Riquet. Or, la commune nous fait savoir que c'est elle qui gère directement le projet de restauration et de valorisation, l'association n'intervenant que dans le cadre d'animations culturelles.

www.bonrepos-riquet.fr